



# Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES)

- 13 mars 2025 -

« Le PCSES est un document de politique publique par lequel une collectivité territoriale détermine les objectifs d'un établissement de lecture publique, qu'il s'agisse de l'actualisation d'une démarche déjà menée ou de la création d'un nouvel équipement »

[Recommandations pour la rédaction d'un PCSES en bibliothèque territoriale / Service du livre et de la lecture](#)



OH MY LOT !

# Contexte



## Développement de la lecture publique : le cadre

- **Loi du 21 décembre 2021** relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, dont art. 7, 10 et 12

Pour les réseaux :

- **Schéma départemental** (loi - art. 10, attendu depuis 2022) – le cas échéant soutenu par un CDL, qui est un dispositif d'aide à sa mise en œuvre
- **Schéma intercommunal** (loi - art. 12, attendu depuis 2023, articulé au schéma départemental) pour les EPCI compétents (en Occitanie 70 sur 165 EPCI à fiscalité propre)  
– le cas échéant soutenu par un CTL, qui est un dispositif d'aide à sa mise en œuvre

Pour chaque établissement :

- **Projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES)**
  - socio-économique : se former, rechercher un emploi, créer une entreprise...
  - dérivé du PSC (loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France)
  - créé sous forme de recommandations par le MC en 2015, établi par la circulaire d'application de la DGD bibliothèques du 26 mars 2019 (I, A, 5, h, page 10)
  - attendu que l'établissement soit départemental (articulé au schéma départemental), intercommunal (articulé au schéma intercommunal), municipal (le cas échéant articulé au schéma intercommunal, sinon départemental)
  - sert notamment à guider le projet architectural, avant le programme, l'APS, l'APD...

# Méthode



## **SDLP et PCSES : une même méthode**

### ➤ Un **état des lieux**

- du territoire à desservir (acteurs culturels, éducatifs, sociaux, économiques, numériques...)
- du service de lecture publique, des/de la bibliothèque(s)

### ➤ Un **diagnostic** = appréciation critique

- par auto-évaluation, enquête de public, prestataire...
- méthode AFOM : points forts / faibles

### ➤ Sur la base des points faibles : un **projet de développement**

- priorisé, notamment selon les priorités politiques et le contexte accélérateurs / freins
- schéma = dans le temps (pluriannuel) et l'espace (le territoire)
- une feuille de route, un plan d'action, appelant des fiches-actions

# Pourquoi un PCSES ?



➡ Document obligatoire si demande DGD :

- Opération immobilière : construction, rénovation, restructuration, mise en accessibilité ou extension
- Equipement mobilier (si les bâtiments n'ont pas été soutenus au titre de la DGD)
- Acquisition de documents

➡ Une vision de la politique de lecture publique sur plusieurs années, adaptée aux spécificités de votre territoire :

- Un outil de dialogue avec les élus
- Un outil de pilotage et une feuille de route pour la bibliothèque

# Contenu d'un PCSES



- ➡ Pas de modèle standard
- ➡ Adapter la forme au besoin
- ➡ 1 PCSES par établissement dans le cas d'un EPCI

## Bilan descriptif de l'existant

La commune et son territoire / Le réseau intercommunal de lecture publique / La bibliothèque actuelle (descriptif) / Les forces et faiblesses

## La bibliothèque de demain

Contenu du projet / Enjeux stratégiques / Objectifs opérationnels / Actions envisagées / Moyens nécessaires / Plan de formation / Calendrier (dont durée du PCSES) / Evaluation

# Contenu d'un PCSES



Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements élaborent les orientations générales de leur **politique documentaire**, qu'elles présentent devant l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement et qu'elles actualisent régulièrement. Elles présentent également leurs **partenariats** avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux, les établissements pénitentiaires et les établissements d'accueil de la petite enfance. La présentation peut être suivie d'un vote de l'organe délibérant.

- Article 7 de la loi Robert -

➡ La politique documentaire et les différents partenariats doivent être bien signalés dans les PCSES

Les horaires, la question du « hors-les-murs » et du « aller vers » feront également partie des points d'attention

# Méthodologie



- Identifier un rédacteur
- Constituer un comité de pilotage pour valider les phases du projet : maire ou adjoint, DGS, coordinateur.trice de réseau, DRAC, BDL
- Prévoir un calendrier (compter 4 à 6 mois de rédaction + passage en conseil municipal ou communautaire)
- Communiquer auprès des partenaires, du public...
  - ➡ Un travail d'équipe
  - ➡ Validé par les élus
  - ➡ Dans lequel on peut inclure les publics

# **Quel accompagnement de la BDL ?**



- > Accompagnement personnalisé, à la demande
- > Espace de travail / coworking à la BDL

## **Ressources utiles**

[Recommandations pour la rédaction d'un PCSES](#) (Ministère de la culture)

[Modèle de fiche projet](#) (BD de Seine-et-Marne)

[Guide pratique pour un projet culturel](#) (BD de Vendée)



# Questions / réponses